



Réalisation d'un sentier pédagogique au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières

Château de la Madeleine, Chemin Jean Racine – 78 472 CHEVREUSE CEDEX
Tél. : 01.30.52.09.09 – Fax : 01.30.82.12.43

SOMMAIRE

ARTICLE 1: DEFINITION DU MARCHÉ

- 1.1. Objet du marché
- 1.2. Type de marché
- 1.3. Contexte et objectifs

ARTICLE 2: MODALITES D'EXECUTION

- 2.1. Descriptif
- 2.2. Etat et connaissance des lieux
- 2.3. Effort environnemental
- 2.4. Sécurité du chantier
- 2.5. Période des travaux
- 2.6. Responsabilité de l'entreprise

ARTICLE 3 – ASSURANCES

ARTICLE 4 : PRIX ET FACTURATION

ARTICLE 5 : RESILIATION ET GARANTIE

ARTICLE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 7 : ANALYSE DES OFFRES

ANNEXES

- Vue aérienne figurant les zones de localisation des travaux et les voies d'accès
- Photo illustrant la zone d'implantation
- Photo illustrant la nature du sol

ARTICLE 1: DEFINITION DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, ci-après désigné « le Parc », mandate une entreprise pour la réalisation d'un sentier pédagogique axé sur la découverte des traces et indices de présence de la faune forestière au sein du Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières.

1.2. Type de marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.

1.3. Contexte et objectifs

Localisation

Le Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières est situé dans le massif forestier de Rambouillet sur la commune de la Celle-les-Bordes, au cœur du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Son accès se fait depuis la D 906 en empruntant une petite route forestière de 1,2 km.

Plan de situation



Présentation du Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières

L'équipement permet actuellement de couvrir deux fonctions :

- Accueil de groupes en pension complète, principalement scolaires pour l'organisation de séjours découverte en « Classes nature » ou d'animations à la journée ;
- Gîte pour l'accueil de randonneurs et de tout public désirant réserver en location.

Les bâtiments et les parcelles de terrain annexées forment un ensemble de près d'un hectare.



Objectifs du sentier pédagogique

L'environnement forestier dans lequel est situé le Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières est riche d'une grande diversité d'espèces. Souvent farouches, elles sont difficiles à observer mais laissent derrière elles un large panel d'indices de présence qu'il faut savoir décrypter pour les identifier et ainsi mieux cerner l'écosystème forestier à l'occasion des sorties en forêt.

La qualité et l'étendue des espaces extérieurs permettent d'envisager l'aménagement d'un sentier pédagogique sur ce thème.

Destiné à accroître l'attractivité du site et à sensibiliser et éduquer encore davantage les publics à la compréhension des écosystèmes et à leur préservation, le sentier pédagogique concernera les scolaires dans le cadre de séjours nature comme les utilisateurs du gîte qui verra ainsi s'affirmer sa vocation de « Gîte nature ».

ARTICLE 2 : MODALITES D'EXECUTION

2.1. Descriptif

Localisation

Le sentier pédagogique sera aménagé dans l'enceinte du pré-verger (cf annexes).

Principe

Le sentier pédagogique sera constitué par un ensemble de 7 pistes factices d'espèces caractéristiques du milieu forestier : cerf, chevreuil, sanglier, martre, renard, blaireau, en ajoutant celle du chien qui permettra d'éviter les confusions.

Les utilisateurs seront invités à choisir l'empreinte d'un animal et à suivre sa piste intégrée au sol. Chaque piste sera en outre jalonnée de quelques indices de présence (fèces, souilles, housures, marquages, gîtes ou restes de nourriture...), hormis celles du chien.

Afin d'aiguiser l'intérêt des visiteurs et de renforcer l'aspect ludique, certaines pistes s'entrecroiseront et les indices de présence seront plus ou moins dissimulés. Les empreintes et autres indices de présence observés le long des pistes permettront d'identifier l'espèce en se référant aux panneaux thématiques situées à proximité des pistes qui reprendront les empreintes et indices de présences placés le long des pistes en les complétant avec des indices supplémentaires (cf. ci-dessous le paragraphe « panneaux thématiques »).

Descriptif détaillé

Nature des pistes

Les empreintes constituant les pistes seront façonnées dans des petits plots en ciment enterrés sur 10 à 15 centimètres et facilement amovibles afin de pouvoir être remplacés aisément en cas de besoin. C'est donc cette succession de plots disposés selon un schéma défini qui constituera chaque piste. La surface des plots sera recouverte par le substrat local de façon à ce que les pistes aient un aspect le plus naturel possible.

La longueur des pistes est définie en prenant en compte la longueur des foulées et différentes allures seront représentées pour chaque espèce hormis le chien.

Les pistes du sanglier, du chevreuil, du renard, du blaireau et de la martre feront une longueur de 25 mètres. Celle du cerf parcourra une longueur de 52 mètres et celle du chien 10 mètres.

Le nombre de plots sera donc variable selon les espèces.

Plots supplémentaires

Un lot de quatre plots supplémentaires (correspondant à chacune des quatre pattes pour chaque animal) sera à fournir pour chacune des 7 espèces représentées.

Autres indices de présence

Les indices de présence factices qui jalonneront les pistes seront les suivants :

- . Cerf : 2 fois 2 lots de crottes de nature différentes (hiver et printemps)
- . Chevreuil : 2 lots de crottes identiques
- . Sanglier : 2 lots de crottes identiques
- . Renard : 2 lots de crottes identiques, 2 lots identiques de restes de nourritures, entrée de terrier reconstituée
- . Blaireau : 2 lots de crottes identiques, entrée de terrier reconstituée
- . Martre : 2 fois 2 lots de crottes de nature différentes selon le régime alimentaire (alimentation à base de fruits et à base d'une alimentation animale), 2 lots identiques de restes de nourritures

A noter que des indices de présence supplémentaires, prélevés dans le milieu naturel et qui ne sont pas à fournir dans le cadre de ce marché, viendront compléter ces indices factices pour enrichir le parcours.

Des panneaux thématiques « indices de présence »

6 panneaux de 80 x 60 cm, représentant en relief une vaste gamme d'indices de présence pour chaque espèce (hormis le chien) et reprenant les indices disposés sur le terrain le long des pistes en les complétant, seront à fournir. Les supports en bois qui supporteront ces panneaux, placés dans le pré verger à proximité des pistes, ne sont pas à réaliser dans le cadre de ce marché.

Étapes préalables à la mise en œuvre

Avant la mise en œuvre des travaux d'aménagement, l'entreprise devra faire valider par le Parc un plan figurant les linéaires détaillés pour chacune des pistes (incluant les modifications d'allure).

Un piquetage correspondant au plan devra ensuite être validé par la Parc avant la phase travaux.

2.2. Etat et connaissance des lieux

Les éléments d'information sur la nature du site d'implantation du sentier pédagogique sont fournis en annexe : conditions d'accès, nature du terrain et conditions particulières du site. L'entreprise peut en outre solliciter le Parc pour tout complément d'information susceptible de lui permettre d'évaluer l'état des lieux. Un rendez-vous avec un technicien du Parc peut être organisé sur place à sa demande. L'entreprise ne saurait donc prévaloir postérieurement d'une connaissance insuffisante du site.

2.3. Effort environnemental

La lutte contre les pollutions sera systématiquement recherchée dans le déroulement du chantier :

- les remplissages en carburant ou en lubrifiants des matériels à moteur thermique qui pourraient être utilisés devront être réalisés au-dessus d'une surface étanche qui récupère la totalité des fuites éventuelles afin de les absorber ou de les récupérer sans que les produits ne touchent le sol.
- les stockages de lubrifiants et de carburants se feront sur des zones regroupées, au-dessus d'une surface étanche en cas de déversement ou de fuite.

2.4. Sécurité du chantier

Les protections nécessaires au chantier seront mises en place par l'Entrepreneur. Ces protections devront garantir la sécurité des ouvriers sur le site dans leur travail et leurs déplacements. Le pré verger, dans lequel le sentier sera aménagé et qui est clôturé, sera fermé au public durant les travaux d'aménagement.

2.5. Période des travaux

Les travaux devront être réalisés préférentiellement sur l'année 2022 ou au plus tard en février 2023. La(les) période(s) de travaux sera(ont) convenue(s) avec le Parc avec le souci de minimiser les dérangements du public aux périodes d'occupation du site.

2.6. Responsabilité de l'entreprise

L'entrepreneur est seul responsable de tous les accidents que l'exécution de ses travaux ou le fait de ses agents ou ouvriers pourra causer sur eux-mêmes ou biens aux tiers dont le recours est toujours réservé. L'entrepreneur est entièrement responsable de la conservation des ouvrages existants (chemins et routes d'accès, clôtures et, en règle générale, tous les équipements liés au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières). Il est tenu de faire réparer à ses frais, ceux de ces ouvrages qui auraient subi des dommages.

ARTICLE 3 – ASSURANCES

Le prestataire atteste avoir contracté une assurance couvrant sa responsabilité envers les tiers et couvrant l'ensemble des risques liés à son activité.

ARTICLE 4 : PRIX ET FACTURATION

Le prix présenté dans l'offre de l'entreprise est réputé comprendre toutes les charges liées à l'exécution des travaux définis dans le présent document, y compris les charges fiscales et parafiscales et les frais de toutes natures afférents à ces prestations (fournitures de matériaux, location de matériels, frais de déplacement, frais d'hébergement éventuel, ...). Il devra détailler les différents postes nécessaires à la réalisation complète des travaux ainsi que le montant de chaque poste.

Le règlement des travaux pourra être effectué en plusieurs versements. Dans le cas d'un paiement échelonné, le montant des acomptes devra être précisé sur l'offre de prix de l'entreprise.

Les factures seront transmises par mail.

ARTICLE 5 : RESILIATION ET GARANTIE

5.1. Résiliation

Dans le cas où il serait constaté une prestation défectueuse de la part de l'entreprise en cours de chantier, le Parc sera en mesure de :

- 1) Demander le réajustement par rapport aux conditions normales de prestation ;
- 2) Régler la prestation au prorata du respect des conditions et ce jusqu'à ce qu'elles soient de nouveau respectées intégralement.

Le Parc, constatant qu'aucun ajustement n'a été entrepris de la part du prestataire, pourra de plein droit procéder à la résiliation du marché, par une mise en demeure avec lettre recommandée avec accusé de réception, sans que l'entreprise puisse prétendre à un versement d'indemnités de quelque nature que ce soit. Le prestataire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En cas de résiliation pour faute du prestataire, la prestation pourra être exécutée par un tiers à ses frais et risques et ce jusqu'à l'aboutissement d'une nouvelle procédure de consultation.

5.2. Garantie

La garantie décennale s'applique sur l'ensemble des éléments fournis constitutifs du sentier pédagogique (plots en ciment et panneaux thématiques). Elle couvre le remplacement des pièces défectueuses (vices de fabrication), leur transport éventuel et les frais de mains d'œuvre nécessaires à leur remplacement. Elle ne s'applique pas dans le cas de casses accidentelles et des effets d'usure naturelle.

ARTICLE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra présenter dans son dossier :

- ☞ Le présent document signé ;
- ☞ Le bordereau de prix correspondant au prix global des travaux sur l'ensemble de la durée du marché avec mention des prix pour chaque poste ;

Documents techniques :

- ☞ Un visuel figurant un exemple de plot avec une empreinte et son système d'implantation ;
- ☞ Un visuel figurant le principe d'un panneau thématique ;
- ☞ Tout document technique que l'entreprise jugera utile pour illustrer son offre.

ARTICLE 7 : ANALYSE DES OFFRES

Les offres devront être conformes aux prescriptions du présent document.

Critères de jugement et pondération des offres :

Critères d'attribution	Coefficient
Prix	50 %
Qualité des aménagement et supports proposés	50 %

Lu et accepté sans modification,

A _____, le :

L'entreprise,

(visa et signature)

ANNEXES

Vue aérienne figurant les zones de localisation des travaux et les voies d'accès

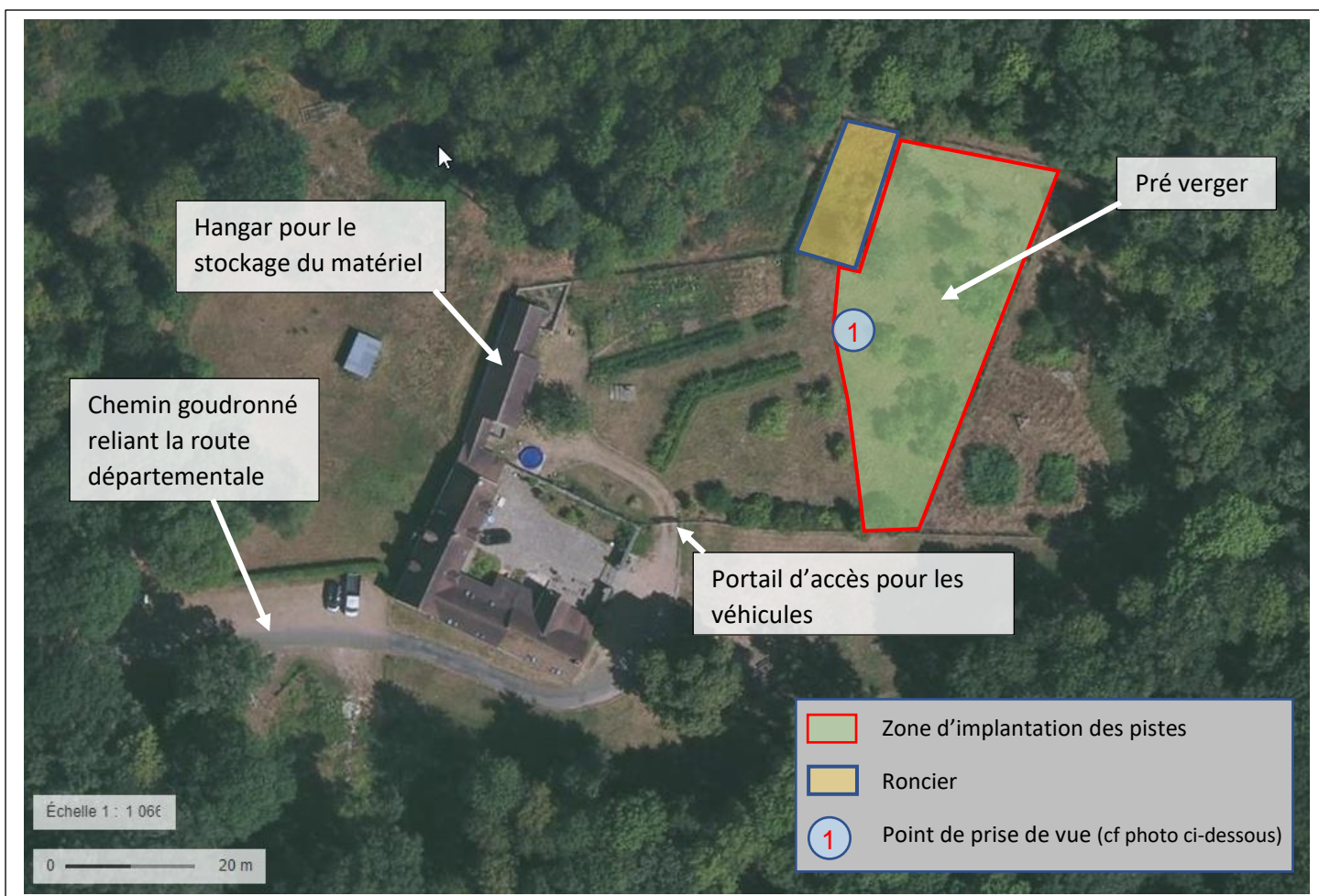
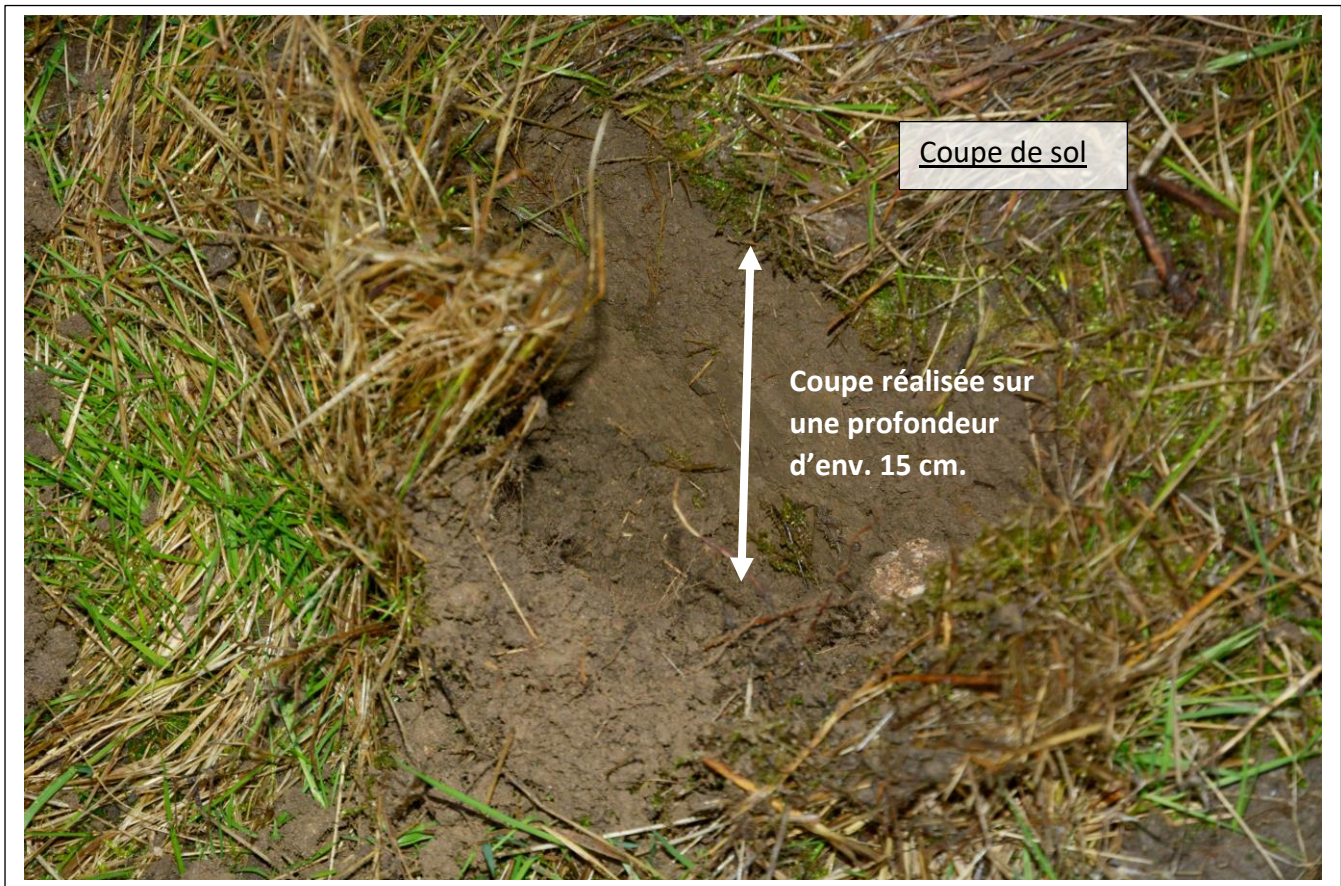


Photo illustrant la zone d'implantation (prise depuis le point 1 figuré sur la photo aérienne en regardant vers l'est)



Photo illustrant la nature du sol



Composition du sol : Sablo-argileux avec quelques cailloux et graviers